



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 190

**Loi abrogeant la Loi permettant d'assurer
l'agrandissement du parc national
du Mont-Orford, la préservation de la
biodiversité de territoires limitrophes et
le maintien des activités récréotouristiques**

Présentation

**Présenté par
M. Stéphane Bergeron
Député de Verchères**

**Éditeur officiel du Québec
2007**

NOTE EXPLICATIVE

Ce projet de loi a pour objet d'abroger la Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques.

Projet de loi n° 190

LOI ABROGEANT LA LOI PERMETTANT D'ASSURER L'AGRANDISSEMENT DU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD, LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DE TERRITOIRES LIMITROPHES ET LE MAINTIEN DES ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1.** La Loi permettant d'assurer l'agrandissement du parc national du Mont-Orford, la préservation de la biodiversité de territoires limitrophes et le maintien des activités récréotouristiques (2006, chapitre 14) est abrogée.

- 2.** La présente loi entre en vigueur le (*indiquer ici la date de la sanction de la présente loi*).

